

Troisième stratégie de développement durable d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) – *Agriculture durable : La Voie vers l'avenir au Canada*

Kathy Wilson, Bureau des politiques agroenvironnementales
Conférence de l'Institut agricole du Canada
Du 6 au 9 novembre 2005



Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Canada

Aperçu de la présentation

- Définition de développement durable (DD)
- Mesures prises par le gouvernement du Canada envers le développement durable
- Agriculture durable
- Stratégies de développement durable d'AAC
- Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) du Canada
- Pilier environnemental
- Pilier économique
- Pilier social
- Intégration des principes de DD aux opérations du Ministère
- Voie de l'avenir
- Conclusion

Définition de développement durable

Définition : Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

(Commission Brundtland, *Notre avenir à tous*, 1987)

Ce qui veut dire : un processus décisionnel qui tient compte de l'économie, de la société et de l'environnement d'une façon intégrée et durable.

Mesures prises par le gouvernement du Canada envers le développement durable

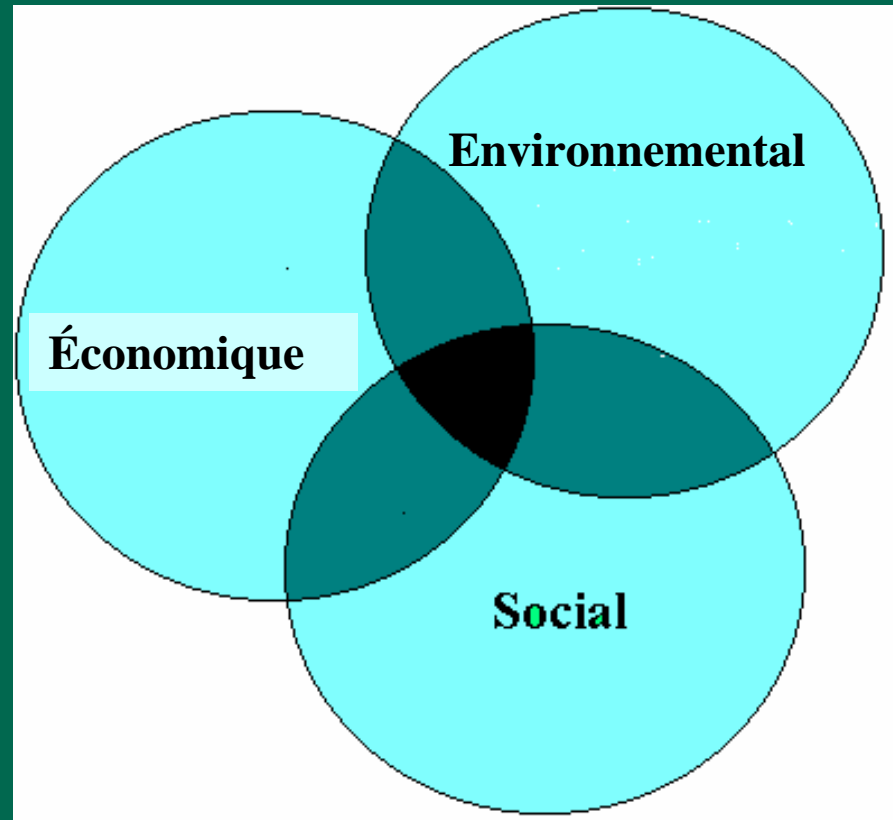
- Le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD)
- L'exigence selon laquelle les ministères devront élaborer des stratégies de développement durable (SDD)
- La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE)

Agriculture durable

✓ Assurer un approvisionnement sûr et de haute qualité en produits agricoles.

✓ Garantir la subsistance et le bien-être des entreprises et des travailleurs du secteur agricole et agroalimentaire, et de leur famille.

✓ Contribuer au bien-être économique et social des Canadiens et des Canadiennes.

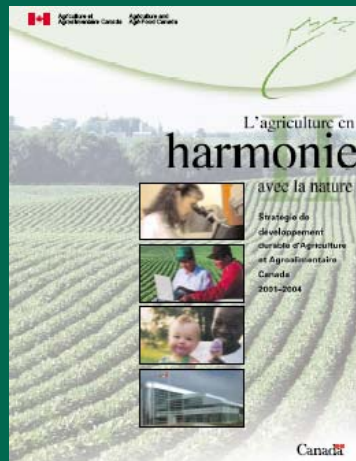


✓ Empêcher la dégradation de la qualité des sols, de l'eau et de l'air, et permettre de conserver la biodiversité.

✓ Protéger les ressources naturelles disponibles.

Stratégies de développement durable d'AAC

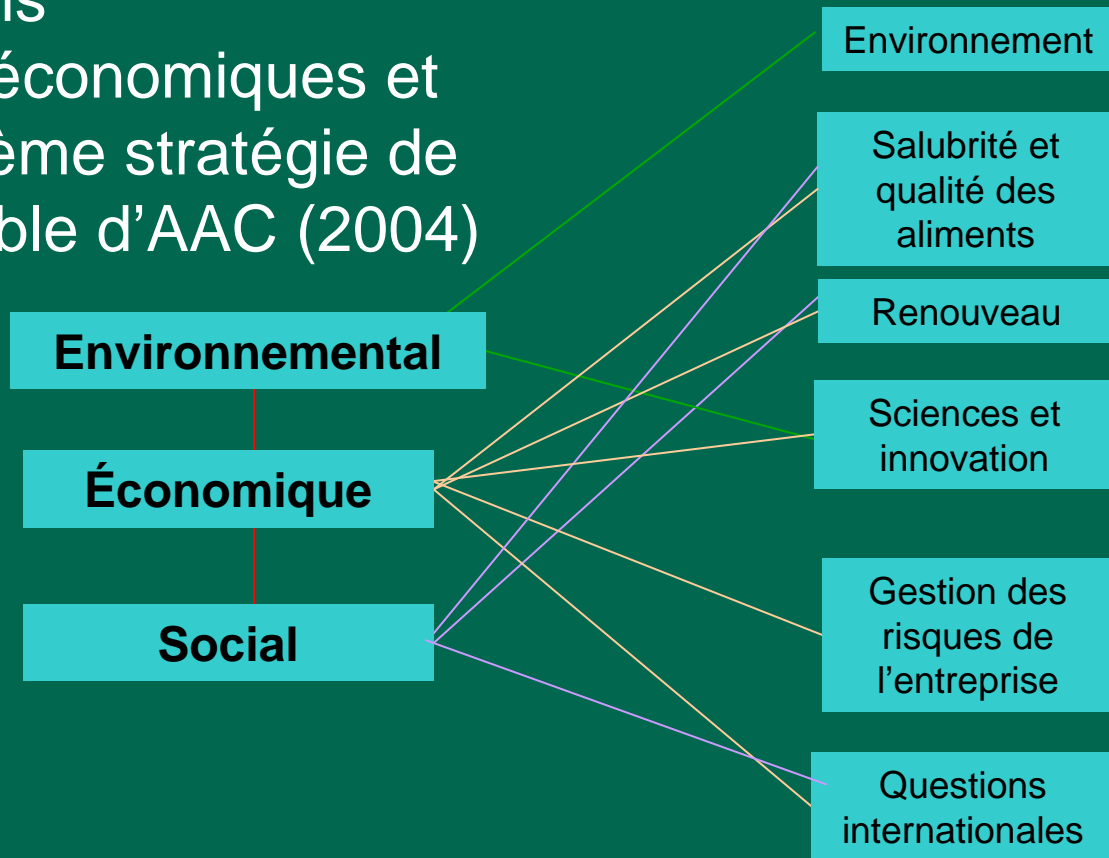
Première stratégie (1997) : *Agriculture en harmonie avec la nature – Stratégie pour un environnement agricole et agroalimentaire durable au Canada et Profil des tendances de production et des enjeux environnementaux du secteur agricole et agroalimentaire canadien*



Deuxième stratégie (2000) : *L'agriculture en harmonie avec la nature II – Stratégie de développement durable d'Agriculture et Agroalimentaire Canada 2001-2004*

Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) du Canada – Le fondement de l'approche ministérielle du développement durable

Le partenariat d'AAC quant au CSA, qui intègre les dimensions environnementales, économiques et sociales, est la troisième stratégie de développement durable d'AAC (2004)



Pilier environnemental

Assurer la substance de nos ressources naturelles pour aujourd'hui et l'avenir

En vue de réaliser les objectifs environnementaux, AAC mettra sur pied des activités et des programmes, classés comme suit :

- élaboration de politiques et de stratégies;
- connaissances et information;
- Résultats de l'exploitation agricole.



Pilier économique

Un secteur agricole fort et prospère

Les composantes du CSA qui contribuent aux politiques économiques durables sont les suivantes :

- la salubrité et la qualité des aliments;
- le renouveau;
- la science et l'innovation;
- la gestion des risques de l'entreprise;
- les questions internationales.



Pilier social

Des collectivités sûres et dynamiques aux perspectives multiples

Les dimensions sociales sont abordées par l'intermédiaire des secteurs suivants :

- la salubrité et la qualité des aliments;
- le renouveau;
- le développement international;
- les collectivités rurales;
- l'élaboration des indicateurs sociaux.



Intégration des principes de DD aux opérations du Ministère

AAC s'efforcera de prêcher par l'exemple pour écologiser ses opérations de la façon qui suit :

- en adoptant des pratiques d'approvisionnement écologiques;
- en améliorant la gestion des déchets, de l'eau et des eaux usées;
- en améliorant l'utilisation des véhicules;
- en adoptant des pratiques exemplaires relatives à la gestion des terres;
- en élaborant des programmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas d'urgence.

Voie de l'avenir

- Les ministères et les organismes du gouvernement fédéral doivent présenter, au Parlement, leur prochaine stratégie de développement durable (SDD) en décembre 2006.
- Les préparatifs en vue de l'élaboration de la prochaine SDD d'AAC sont en cours.
- La quatrième SDD prendra appui sur les progrès réalisés en vue du CSA et sur les initiatives qui facilitent l'intégration des trois piliers du développement durable.

Conclusion

- En vue de prendre des décisions durables, il est important que les décideurs tiennent compte des trois piliers du développement durable, à savoir économique, social et environnemental.
- AAC contribue au développement durable en fondant le plan stratégique du Ministère sur le CSA.
- AAC a intégré le DD dans ses opérations.

On peut consulter la Stratégie de développement durable d'AAC à l'adresse suivante :

http://www.agr.gc.ca/sds-sdd/sdd-sds_f.phtml

**Troisième stratégie de développement durable d'Agriculture et
Agroalimentaire Canada (AAC) – *Agriculture durable : La Voie vers
l'avenir au Canada***

http://www.agr.gc.ca/sds-sdd/sdd-sds_f.phtml

